

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS

L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

AUJOURD'HUI :

Terrible Incendie.
Un Chapitre de roman.
Tentative de meurtre.

LE SCRUTIN D'HIER

Hier, au premier moment, nous avons pu montrer les déplorables résultats de la campagne de division républicaine qui devient l'habitude — la spécialité des politiciens du *Progrès* : c'est le réactionnaire qui arrive beau premier, attendu que l'intervention de MM. Flottard et Ferran enlève au candidat républicain huit cents voix d'une part, neuf cents d'une autre, au total quinze cents voix, et que M. Normand n'est plus que second avec quatorze cents suffrages, contre les dix-huit cents de M. Repiquet.

Mais enfin, la bataille n'est pas perdue, elle n'est même pas sérieusement compromise, car nous ne pouvons pas supposer qu'un seul des électeurs républicains de MM. Ferran et Flottard se dérobe, dorénavant, au plus élémentaire de ses devoirs : celui qui consiste à s'unir résolument contre l'adversaire commun, contre le réactionnaire.

Et cela devient d'autant plus nécessaire que tous les électeurs de M. Flottard ne sont pas, hélas, des républicains.

Le candidat inventé, exhumé par le *Progrès* pour compléter si heureusement la liste de financiers, d'économistes, de gros bonnets dont la République est le moindre des soucis, — ce candidat, habile à ménager le chou libéral et la chère réactionnaire, a autant d'amis chez les monarchistes que chez les centre-gauchers du canton de Saint-Génis-Laval.

A tel point que le journal *L'Express* publiait hier matin la note ci-dessous qui suivait son compte rendu du scrutin :

Les radicaux et les socialistes perdent du terrain dans ce canton. Alors qu'à la précédente élection ils groupaient sur le nom de M. Pierron, au premier tour, 2,345 suffrages, ils n'arrivent plus aujourd'hui qu'au chiffre de 2,255, soit 1,331 à M. Normand, socialiste, et 834 à M. Ferran, radical.

Dans ces conditions, la conduite des libéraux est toute tracée. Pour des raisons de convenances personnelles, bon nombre d'entre eux, au premier tour, ont donné leurs voix au candidat républicain modéré, l'honorable M. Flottard, dont le programme ne diffère pas sensiblement de celui de M. Repiquet.

Le second tour, la lutte se concentrera entre modérés et radicaux socialistes, ils reporteront leurs suffrages sur M. Repiquet.

On voit que notre confrère affecte de distraire du nombre des voix formant la majorité républicaine, toutes celles qui ont été données à M. Flottard.

Ces voix, affirme-t-il, sont des voix libérales, et il ajoute : Donc, ce sont des voix qui ne peuvent, au second tour, se reporter que sur le candidat réactionnaire, M. Repiquet.

Nous allons donc assister à cet édifiant spectacle : l'alliance du candidat du *Nouvelliste* et de *L'Express* avec le candidat inventé par le *Progrès* pour faire triompher la bonne cause en combattant à outrance le candidat républicain.

M. Flottard et ses amis ont leur tâche toute tracée — le *Progrès* aussi.

Ils compteront sur une majorité relative au premier tour, auquel cas M. Ferran, docile instrument, se désistait

bruyamment en faveur de son concurrent et le *Progrès* choisissait dans sa gardo-robe sa belle houppelande de républicain de principe, de doctrine et de tradition et s'écrit : la concentration s'impose, elle est le devoir de tous ceux qui ont voté pour M. Normand, faisons notre devoir, oublisons nos préférences et courrons aux urnes en y portant le petit père Flottard.

Mais comme le coup a raté, comme le petit père Flottard arrive beau dernier avec son économie politique, son républicanisme de circonstance et ses vieux amis de la réaction, il s'agit maintenant de changer d'épaule tous les fusils libéraux de St-Genis-Laval, et puisqu'on ne peut pas flotter, on va repiquer avec ardeur.

Le *Progrès* est donc prévenu par l'*Express* que tous les libéraux qui, au premier tour, formaient la majorité des électeurs de M. Flottard, vont se reporter sur M. Repiquet « dont le programme ne diffère pas sensiblement » du programme de celui que le *Progrès* a inventé, soutenu, appuyé de sa publicité, de son influence — et pour qui il a, de tous ses efforts, essayé de faire échouer M. Normand.

Si donc, le *Progrès* veut cette fois encore, aller, lui et son candidat, au triomphe, il n'a qu'à engager les électeurs de M. Flottard à reporter leurs voix sur M. Repiquet. La victoire de ce candidat sera assurée et notre confrère n'encourra pas le reproche d'une felonie politique : le programme de ces messieurs ne différera pas sensiblement.

Tout au moins la conduite de ceux qui, à notre exemple, marchent dans le droit chemin de la probité politique, du respect des organisations électorales et de la concentration quand même, soit en face d'un ennemi de la République, soit en face d'un syndicat de faiseurs, cette conduite est bien simple à tenir.

M. Normand est le candidat arrivé premier, c'est à lui qui iront les suffrages de tous ceux qui suivront nos avis. — Et nous comptons bien que les électeurs de M. Ferran — sinon les libéraux de M. Flottard — nous aideront, eux aussi, à faire triompher la République contre la réaction.

H. DÉFRANCE.

DÉPÈCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 8 février.

M. le général Massiet est arrivé, hier, à Saumur. Il a pris immédiatement le commandement de l'Ecole de cavalerie qu'avait quitté la veille le général Jacquemin pour aller diriger l'Inspection permanente du 6^e arrondissement à Bordeaux.

Aujourd'hui, midi, prise de possession officielle du nouveau commandant de l'Ecole d'application, et grande revue de toutes les promotions sur le Chardonnet.

Le voyage de M. Freycinet dans les Alpes-Maritimes déterminera le relèvement des effectifs des 6^e, 7^e, 23^e, 24^e et 27^e bataillons de chasseurs. Les compagnies de ces cinq bataillons devront désormais entraîner 175 hommes présents. Les compagnies des Alpins italiens ont en tout temps cet effectif.

La promotion des sous-lieutenants de réserve de cavalerie comprend 4 officiers venus d'autre corps ; 50 anciens sous-officiers de cavalerie et 44 anciens engagés conditionnels d'un an. Les deux éléments sont notés en proportion égale dans les régiments de nouvelle formation.

Le jeune duc d'Uzès est nommé sous-lieutenant de réserve au 13^e cuirassiers à Chartres. Ce régiment, nouvellement organisé, relève provisoirement du commandant de la 1^e division de cavalerie à Paris.

Le prochain Conseil des Ministres

Paris, 8 février.

M. de Freycinet sera de retour demain matin à Paris, juste à temps pour assister au conseil des ministres. Plusieurs questions intéressantes sont à l'ordre du jour.

Le président du conseil rendra compte du voyage d'inspection qu'il vient de faire en qualité de ministre de la guerre.

MM. Ribot et Jules Roche entretiendront le conseil de la nouvelle situation résultant de l'application du tarif général des douanes et de la reprise possible des négociations avec différents Etats, notamment avec la Suisse et l'Espagne.

Le ministre des travaux publics saisira ses collègues de la question relative aux incidents de l'Ecole centrale et les consultera sur l'issue à donner à cette affaire.

M. Yves Guyot fournit également à ses collègues des explications sur les projets relatifs au Métropolitain et à la reconstruction de l'Opéra-Comique.

Il est donc déplorable de voir, pour une vétile, pour un accès de mauvaise humeur de quelques professeurs envoys d'une innocente plaisanterie traditionnelle, une telle école licenciée, un de nos grands enseignements supérieurs interrompu — et peut-être la carrière d'un certain nombre de jeunes gens compromis et brisée.

Chaque année, l'Ecole, en un jour de délassement bruyant, offrait le plaisir aristocratique d'une revue dont les tics et les manies des professeurs faisaient une partie des frais. Est-ce que cela avait jamais eu la moindre influence sur les travaux de l'Ecole, sur l'application des règles, sur l'autorité des maîtres et sur le niveau des études.

De même que ce monôme, aussi inno-

tive forte, épaulées larges, épaisses moustaches se raccordant avec ses favoris roux. Il portait un uniforme sans insignes. Un sabre de cavalerie trainait à sa ceinture, et il tenait à la main un fouet à manche court.

— Des chevaux, demanda-t-il avec l'air impérieux d'un homme habitué à commander.

— Je n'ai plus de chevaux disponibles, répondit le maître de poste, en s'inclinant.

— Il m'en faut à l'instant.

— C'est impossible.

— Quels sont donc ces chevaux qui viennent d'être attelés au tarentass que j'ai vu à la porte du relais ?

— Ils appartiennent à ce voyageur, répondit le maître de poste en moutant Michel Strogoff.

— Qu'on les dételle !... dit le voyageur d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

Michel Strogoff s'avanza alors.

— Ces chevaux sont retenus par moi, dit-il.

— Peu m'importe ! Il me les faut. Allons ! Vivement ! Je n'ai pas de temps à perdre !

— Je n'ai pas de temps à perdre non plus, répondit Michel Strogoff, qui vous laissait être calme et se contentait non sans peine.

Nadia était près de lui, calme aussi, mais secrètement inquiète d'une scène qu'il eût mieux valu éviter.

— Assez ! répéta le voyageur.

Puis, allant au milieu des postes :

— Qu'où dételle ce tarentass, s'écria-t-il avec un geste de menace, et que les chevaux soient mis à ma berline !

Le maître de poste, très embarrassé, ne savait à qui obéir, et il regardait Michel Strogoff, dont c'était évidemment le droit de résister aux injustes exigences du voyageur.

Michel Strogoff hésita un instant. Il ne voulait pas faire usage de son podagrha, qui eût attiré l'attention sur lui, il ne voulait pas non plus, en cédant les chevaux, retarder son voyage, et, cependant, il ne voulait pas engager une lutte qui eût pu compromettre sa mission.

Les deux journalistes le regardaient, prêts d'ailleurs à le soutenir, s'il faisait appel à eux.

— Les chevaux resteront à ma voiture, dit Michel Strogoff, mais sans élever le ton plus qu'il ne convenait à un simple marchand d'Irkoutsk.

Le voyageur s'avanza alors vers Michel Strogoff, et lui posant rudement la main sur l'épaule :

— C'est comme cela ! dit-il d'une voix éclatante. Tu ne veux pas me céder tes chevaux ?

— Non, répondit Michel Strogoff.

— Eh bien, ils seront à celui de nous deux qui va pouvoir repartir ! Défends-toi, car je ne te ménagerai pas !

Et, en parlant ainsi, le voyageur tiravivement son sabre du fourreau et se mit en garde.

Nadia s'était jetée devant Michel Strogoff.

Harry Blount et Alcide Jolivet s'avancèrent vers lui.

— Je ne me battrai pas, dit simplement Michel Strogoff, qui, pour mieux se contenir, croisa ses bras sur sa poitrine.

— Je n'aurais pas cru cela d'un homme qui découd si proprement les ours de

INFORMATIONS POLITIQUES

LA SANTE DE M. ROUVIER

Paris, 8 février.

Les médecins ont constaté, ce matin, une amélioration sensible dans l'état de M. Rouvier, ministre des finances.

La fièvre a complètement disparu.

ÉLECTION SENATORIALE

Les électeurs sénatoriaux de l'Aveyron sont convogués pour le 20 mars, à l'effet de procéder au remplacement de M. Mayran, déclaré.

Les conseils municipaux du département se réuniront le 21 février, pour nommer plusieurs délégués sénatoriaux, en vue de cette élection.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Le *Journal officiel* publierà demain matin, le décret convoquant les électeurs de la troisième circonscription de Brest, à l'effet de procéder au remplacement de M. Freppel, député, décédé.

LE REPOS DU DIMANCHE

Demain, à 8 heures 1/2 du soir, s'ouvrira dans l'hôtel de la Société de Géographie, le congrès national pour le repos du dimanche, sous la présidence de M. Jules Simon et de M. Léon Say.

Le congrès sera clos jeudi 12 ; les séances auront lieu le mardi soir et le jeudi soir ; elles seront publiques.

MM. Léon Say, Bardoux et l'abbé Garner prennent la parole.

UN MUSÉE INDUSTRIEL NATIONAL

A la suite d'un entretien que les délégués de la Chambre de commerce de Paris ont eu avec le ministre du commerce, la Chambre de commerce vient de confirmer son intention de créer un musée national du commerce et de l'industrie et a décidé de mettre d'urgence à l'étude, l'organisation, l'administration et le règlement intérieur de ce musée ; le mode d'acquisition et de classification des produits ; la production et la communication des renseignements généraux ou spéciaux ; les institutions accessoires ; les voies et moyens financiers ; le choix d'un emplacement, etc., etc.

DANS LES AMBASSADES

Le comte Humbert Serristori est nommé second secrétaire à l'ambassade d'Italie à Paris.

M. Ferrari, fils du sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères à Madrid, nommé troisième secrétaire à l'ambassade d'Espagne en France, est arrivé avant-hier à Paris.

Le marquis de Guell, nommé deuxième secrétaire à l'ambassade d'Italie à Paris, est nommé deuxième secrétaire à l'ambassade d'Espagne à Paris.

Le marquis de Guell et son frère, le marquis de Václavos, attaché militaire d'Espagne à Paris, sont les fils de don José Guell y Rente, défunt, et de l'infante Joséphine, sœur du roi don François d'Assise.

LA CONFÉRENCE DE VENISE

Les légères difficultés soulevées par les délégués anglais à la conférence de Venise sont aplatis ; les délégués anglais sont attendus à Paris le 20 février ; ils signeront le protocole de l'acte de grâce de la conférence.

LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 8 février.

Le *Daily News* dit que le désir d'une dissolution immédiate du Parlement n'est pas très accentué parmi les libéraux, qui sont persuadés que la position du gouvernement devient de plus en plus mauvaise avec le temps. L'élection de Rossendale lui a porté un rude coup, et le discours de lord Salisbury n'a pas moins contribué à son conjoint.

La commission proposa alors de laisser toute liberté aux tribunaux, et la Chambre, qui se trouvait à la veille des élections générales, craignait de voir reporter la loi sur le divorce à l'autre législature, votée cette transaction.</

un effort sérieux dans la lutte qui s'approche et qui est devenue spécialement importante, parce que la politique industrielle et financière du gouvernement y est en jeu. Le résultat de cette lutte aura des conséquences très étendues.

Lord Dufferin

Londres, 8 février.

Lord Dufferin ne quittera définitivement l'ambassade de Rome qu'en mars. Avant de se rendre à Paris, il passera quelques jours en Angleterre.

République Argentine

Buenos-Ayres, 8 février.

Les élections pour le Congrès viennent d'avoir lieu. Elles sont favorables au parti de conciliation, lequel a en vue l'accord Mitre-Roca.

Les élections ont donné lieu à quelques désordres, dans lesquels il y a eu plusieurs morts et plusieurs blessés.

TERRIBLE INCENDIE

Un hôtel en feu. -- Sauvetages émouvants. -- Morts tragiques

New-York, 8 février.

Un épouvantable incendie a éclaté hier matin, à trois heures, dans un des principaux hôtels de New-York : l'hôtel Royal, situé dans la deuxième avenue.

On se rendra compte de l'importance du bâtiment dans lequel le feu s'est déclaré, en sachant qu'à un moment de la catastrophe il ne contenait pas moins de deux cents voyageurs. Parmi eux, beaucoup d'artistes de passage, faisant partie de troupes étrangères en tournée.

Comment le feu a-t-il pris naissance ? C'est ce qu'on ignore encore. Toujours est-il qu'un employé en faisant sa ronde à trois heures du matin, aperçut des flammes qui s'échappaient du sous-sol, et donna l'alarme aussitôt.

Mais il était déjà trop tard. Le feu se propagait avec une rapidité foudroyante telle, qu'il fut impossible de réveiller tous les voyageurs. Ceux du premier et du second étages semblaient purger, en hâte, de sauver par l'escalier ; mais quand les retardataires ou les voyageurs des étages supérieurs, enfin réveillés, et se pressant effrayés à la porte de leurs chambres, voulaient fuir, l'escalier était déjà en flammes et toute retraite leur était coupée.

Il faut connaître l'immensité de cette catastrophe qu'est l'hôtel Royal de New-York, ces couloirs qui sont de véritables rues, pour se rendre compte combien il est presque impossible que les plus fortes et les plus violentes rumeurs parviennent à éveiller les voyageurs dans les chambres reculées.

D'autre part, pour aller les avertir isolément, et leur dire, même en deux mots rapides, le péril, un temps d'une durée mortelle, en pareille circonstance, s'écoule.

Il faut près de vingt minutes pour tout cela et un quart d'heure s'écoule à peine écouté depuis l'alarme que l'immense bâtiment, à l'intérieur et au rez-de-chaussée, n'était qu'un cratère de feu.

Ce premier incident devait avoir des conséquences déplorables. Quand les pompiers arrivèrent, ils n'avaient mis que quinze minutes pour cela ; ils dirent renoncer à faire jouer les pompes ; ils ne pouvaient avoir d'autres préoccupations que celle de sauver si possible les voyageurs, en laissant l'incendie libre de continuer son œuvre.

Tous ces malheureux, en chemise de nuit, étaient assis devant les fenêtres, en appuyant aux secours et en poussant des cris déchirants.

Les échelles de sûreté se trouvaient sur les derrières de l'hôtel. Beaucoup de personnes logées sur l'arrière-façade purent par ce moyen quitter l'hôtel, mais celles qui se trouvaient sur le devant, qui occupaient des chambres donnant sur l'avenue, ne pouvaient attendre leur salut que des pompiers.

Et malheureusement les flammes se développaient avec une rapidité telle que beaucoup de voyageurs, effrayés se précipitèrent par les fenêtres. Beaucoup se tuèrent ou se blessèrent grièvement sur le pavé.

L'employé qui avait découvert le feu et donné l'alarme, trouva au second étage un pauvre enfant. Il le saisit dans ses bras et s'élança sur l'arrière du bâtiment avec son précieux fardeau. Il espérait arriver jusqu'aux échelles de sauvetage et se sauver par là. Mais les flammes lui barrèrent le chemin. Il rebroussa chemin et revint sur le devant, d'où il gagna une fenêtre donnant sur l'avenue. Mais, comme il se disposait à s'élancer, son pied glissa et il vint avec l'enfant s'abîmer sur le pavé.

Par un hasard miraculeux, l'enfant se releva sain et sauf, mais son sauveur s'est si grièvement blessé qu'il y a peu d'espoir de le voir échapper à ses horribles blessures. Il augmentera le nombre des victimes qu'on évaluait déjà à une centaine à peu près. Des scènes tragiques ont eu lieu : la foule a pu voir de malheureux voyageurs brûlés vivants. Beaucoup ont été brûlés dans leurs chambres ou dans les escaliers de l'hôtel, avant l'arrivée hâtive des pompiers.

L'émotion est intense à New-York.

New-York, 8 février.

Sur 175 personnes qui se trouvaient à l'hôtel Royal au moment de l'incendie, on a pu constater que 63 étaient encore vivantes. On croit que tous les autres voyageurs ont péri. On signale plusieurs personnes qui ont été grièvement blessées en procédant au sauvetage.

New-York, 8 février.

Cinq cadavres ont été trouvés dans les décombres de l'hôtel Royal. Le rapport des autorités constate jusqu'à présent 5 morts, 24 blessés ; 69 personnes manquent, 81 se sont échappées sans blessure.

DERNIERS DÉTAILS

New-York, 8 février.

On a retrouvé cinq cadavres dans les décombres de l'hôtel Royal.

On craint que beaucoup d'autres ne soient encore sous les ruines.

Quatre personnes se sont tuées en sautant par les fenêtres.

D'après le rapport des autorités, on a constaté 5 morts et 24 blessés, mais il y a encore 69 personnes à retrouver ; 81 se sont sauvées sans accident.

On ne sait pas encore comment le feu a pris à l'hôtel-Royal. On croit que l'incendie s'est déclaré dans la cage de l'ascenseur d'où il s'est propagé dans les autres parties de l'hôtel avec la rapidité de l'éclair.

Cent dix chambres étaient occupées au moment où l'alarme a été donnée.

Les hommes et les femmes, en costume de nuit, se montrèrent à toutes les fenêtres, applaudissant au secours.

Une femme s'est jetée par la fenêtre du quatrième étage et a fait une terrible chute sur le pavé où elle s'est tuée instantanément.

La scène la plus épouvantable de l'incendie a été l'affondrement subit de l'intérieur du bâtiment, qui a eu lieu au moment où tous les habitants de l'hôtel étaient entièrement réveillés et essayaient de se sauver. Un grand nombre d'entre eux sont tombés dans un tourbillon de flammes.

Lors de cet effondrement, qui est attribué au caractère détectif de la construction de l'hôtel, un voyageur qui s'était déjà dégagé, un voyageur qui s'était dégagé, a trouvé dans quatre incendies d'hôtel, a sauté

par la fenêtre du second étage avec un parapluie ouvert et ne s'est presque pas fait de mal.

Un autre s'apprêtait à tuer sa femme et à se brûler ensuite la cervelle, lorsqu'il découvrit dans sa chambre une corde au moyen de laquelle tous les deux purent se sauver.

La plupart des personnes qui se trouvaient dans l'hôtel ont perdu leurs effets et so sont enfuies dans les rues en costume de nuit.

Dépêches Diverses

SUICIDE D'UN SOUS-LIEUTENANT

Orléans, 8 février.

Hier, vers trois heures de l'après-midi, un sous-lieutenant du 125^e régiment, M. Gillet, qui depuis quelques jours avait quitté la ville de Poitiers, où il était en garnison et vivait ici avec une chanteuse de cabaret, s'est suicidé dans l'établissement du Chatelat.

Après avoir pris un bain, il s'habilla, et fut alors qu'il se tira un coup de revolver dans la tête. La mort a été instantanée.

La balle, qui avait pénétré par la tempe droite, était ressortie par l'oreille gauche et avait été séjourné dans le mur.

On attribue la cause de ce suicide à des dettes qu'avait contractées ce jeune officier, et qu'il était dans l'impossibilité de payer.

LE CONFLIT DE L'ÉCOLE CENTRALE

Paris, 8 février.

La situation des élèves de l'école centrale est toujours la même. Le conseil de l'école ne semble pas disposé à céder et, de leur côté, les élèves sont résolus à ne reprendre leurs études que si leur donne satisfaction. Le difficile est de prévoir l'issue du conflit, ni dire combien de temps il durera.

LE CRIME DE LA RUE DE RAMBUTEAU

L'instruction concernant le crime de la rue de Rambuteau n'a fait découvrir aucun fait nouveau sérieux pouvant mettre la justice sur les traces de l'assassin.

L'AFFAIRE REYNIER

Le Paix, s'occupant de l'affaire Reynier, déclare que l'innocence du condamné, quoique possible, ne lui paraît pas démontrée. Mais elle estime que ce qui milité le plus en faveur de Reynier, c'est la parfaite légitimité du parquet qui instruisit cette affaire.

« On peut affirmer, dit-elle, que c'est la négligence du parquet qui est la seule cause du doute qui plane aujourd'hui sur la valeur du verdict rendu par les jurés du Var.»

LA GRÈVE DES COGHERS

Les troubles que les cochers grévistes causent dans les rues depuis quelques jours prennent un caractère grave et la plupart des journaux demandent qu'on y mette ordre.

Hier matin, rue Turbigo, quatre cochers de l'Urbaine qui avaient repris leur travail ont été pourchassés par des cochers des autres compagnies, qui ont serré leur fiacre, les ont assaillis à coups de fouet et les ont forcés à abandonner dans la rue, chevaux et voitures.

Place de la Madeleine, un cocher a été battu, non seulement par ses confrères, mais par un charretier qui conduisait une voiture de charbon. Ce charretier a été conduit au pénitencier.

Enfin, hier, rue de Châteaudun, des cochers partisans de la grève se sont mis quinze contre un, l'ont renversé sous les roues de sa voiture, ont brisé les branards du fiacre et écrasé un des pieds du cheval. Trois des agresseurs ont été arrêtés.

LE DIVORCE DE GLODOCHE

Le tribunal de Corbeil vient de prononcer le divorce de Clodomir Ricart, autrement dit Clodoche, le célèbre Clodoche qui illustra jadis par ses fantaisies chorégraphiques les bals de l'Opéra et qui, aujourd'hui exerce à Chennévières-sur-Marne la double profession d'aubergiste et de sculpteur sur bois.

Le divorce a été prononcé à sa requête. Sa femme, Louise Dépret, veuve en première noces d'Alexis Métévier, est séparée de fait depuis pas mal de temps de lui et habite la Varenne-Saint-Hilaire.

Clodoche avait créé les Clodoches vers 1859. A la fois auteur, impresario, costumier, il imaginait de véritables ballets à quatre roues où figuraient ses compères Flageolet, la Comète et la Normande, les deux derniers portant le costume féminin, un costume ultra-fantastique qui rendait leurs entraînements plus fantastiques encore.

C'est aujourd'hui un beau vieillard de soixante ans, très solide, très vif, qui se rit des « Valentins-le-Déossé », des « Goulie », et des « Rayon-d'Or », auxquels il ne fait pas d'honneur d'une comparaison avec Chard, Mogador, Clara, Rigolboche, Rose Pompon et Pomare.

ENSEVELIES SOUS LA NEIGE

Bayonne, 8 février.

De jeunes espagnols qui s'étaient rendus à Mauléon pour chercher du travail et n'en avaient pas trouvé, étaient remis en route à travers la montagne du Larzac pour regagner la Haute-Navarre. Elles ont été surprises par une abondante chute de neige qui équivaut déjà à une centaine à peu près. Des scènes tragiques ont eu lieu : la foule a pu voir de malheureux voyageurs brûlés vivants. Beaucoup ont été brûlés dans leurs chambres ou dans les escaliers de l'hôtel, avant l'arrivée hâtive des pompiers.

L'émotion est intense à New-York.

New-York, 8 février.

Sur 175 personnes qui se trouvaient à l'hôtel Royal au moment de l'incendie, on a pu constater que 63 étaient encore vivantes. On croit que tous les autres voyageurs ont péri. On signale plusieurs personnes qui ont été grièvement blessées en procédant au sauvetage.

New-York, 8 février.

Cinq cadavres ont été trouvés dans les décombres de l'hôtel Royal. Le rapport des autorités constate jusqu'à présent 5 morts, 24 blessés ; 69 personnes manquent, 81 se sont échappées sans blessure.

DERNIERS DÉTAILS

New-York, 8 février.

On a retrouvé cinq cadavres dans les décombres de l'hôtel Royal.

On craint que beaucoup d'autres ne soient encore sous les ruines.

Quatre personnes se sont tuées en sautant par les fenêtres.

D'après le rapport des autorités, on a constaté 5 morts et 24 blessés, mais il y a encore 69 personnes à retrouver ; 81 se sont sauvées sans accident.

On ne sait pas encore comment le feu a pris à l'hôtel-Royal. On croit que l'incendie s'est déclaré dans la cage de l'ascenseur d'où il s'est propagé dans les autres parties de l'hôtel avec la rapidité de l'éclair.

Cent dix chambres étaient occupées au moment où l'alarme a été donnée.

Les hommes et les femmes, en costume de nuit, se montrèrent à toutes les fenêtres, applaudissant au secours.

Une femme s'est jetée par la fenêtre du quatrième étage et a fait une terrible chute sur le pavé où elle s'est tuée instantanément.

La scène la plus épouvantable de l'incendie a été l'affondrement subit de l'intérieur du bâtiment, qui a eu lieu au moment où tous les habitants de l'hôtel étaient entièrement réveillés et essayaient de se sauver. Un grand nombre d'entre eux sont tombés dans un tourbillon de flammes.

Lors de cet effondrement, qui est attribué au caractère détectif de la construction de l'hôtel, un voyageur qui s'était déjà dégagé, un voyageur qui s'était dégagé, a trouvé dans quatre incendies d'hôtel, a sauté

par la fenêtre du second étage avec un parapluie ouvert et ne s'est presque pas fait de mal.

Un autre s'apprêtait à tuer sa femme et à se brûler ensuite la cervelle, lorsqu'il découvrit dans sa chambre une corde au moyen de laquelle tous les deux purent se sauver.

La plupart des personnes qui se trouvaient dans l'hôtel ont perdu leurs effets et so sont enfuies dans les rues en costume de nuit.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — **Arrestation.** — La police de Villefranche, dans la journée d'hier, a procédé aux arrestations suivantes :

Charles-Henri Montgolfier, 33 ans, repris de justice, pour mendicité avec menaces, outrages et rébellion aux agents ;

Frédéric Ville, 38 ans, ayant à son dossier un ornement de quatorze condamnations, pour vol ;

John Neuschwandt, 19 ans, sujet belge, pour vagabondage et infraction à un arrêté ;

M., 49 ans, pour outrage public à la pu-

refus de faire vingt-quatre manteaux pour deux francs, au lieu de vingt-un comme par le passé.

Les autres canetonnes ont alors quitté le travail à leur tour, jusqu'à ce que satisfaction leur soit accordée.

Une réunion doit avoir lieu ce soir.

Arrêt et arrestation. — Le nommé Jaen-Marie Dupré, 34 ans, menuisier, rue Saint-Jean, a été arrêté, ce matin, sous l'inculpation d'ivresse, d'outrages à l'agent Cornet, et de complicité dans une agression nocturne dont a été victime, cette nuit, vers deux heures du matin, Jean-Baptiste Carteron qui a été roué de coups par trois individus, au moment où il passait le pont du chemin de fer.

Une enquête est ouverte pour découvrir les autres agresseurs.

Saint-Chamond. — <

LA BOURSE DU TRAVAIL

ex hausser, timidement d'abord, puis lorsque le mouton aura pris l'habitude de se laisser écorcher sans crier, les cours ne monteront plus; ils sauteront alors comme la campagne anti-protectionniste sera épousée, comme, très probablement, le 1^{er} mai, et les élections municipales donneront d'autres chats à fouetter, le tour sera joué.

Veillez donc attentivement sur les cours du marché de Vaise: lorsqu'ils commenceront à s'accentuer, ce sera le moment de crier haro.

« Je vous le répète, ce ne sera pas le petit éleveur qui les fera monter: que demande-t-il, en effet, celui-là, la rémunération de ses peines, le recouvrement de ses frais et de ses impôts? s'il trouve cela, il est content, mais à côté de lui, il y a le gros qui ne calcule pas seulement ce qu'un bœuf lui coûte, mais surtout ce qu'il peut lui rapporter étant données les conditions économiques. Il calcule avec les droits de douane, il saura faire monter la viande, comme un spéculateur sait faire monter une valeur à la Bourse, en se basant sur toutes sortes de chiffres dont il sait se servir.

« Plus la bourse se fera attendre, plus elle sera forte. »

Ainsi parla notre boucher.

En le quittant, nous en vîmes un autre qui avait étudié le nouveau tarif des douanes: il nous fit remarquer que l'œuvre de M. Méline comprend les bœufs, veaux, moutons, chèvres, porcs, dents de tout et de toute taille, les volailles et pigeons taxés à des prix divers, mais l'article 15 exemple les animaux vivants non dénommés. Or, les lecteurs de l'Echo de Lyon ont pu lire maintes fois aux échos de la gare de Perrache, quelque mille, deux mille, cinq mille caisses, grives ou ortolans, provenant d'Egypte ou d'ailleurs, ont débarqué dans notre ville par train rapide; il résulte de cette remarque que seule l'alimentation du pauvre est frappée.

M. Koch rappelle qu'il a déposé en faveur de la Bourse du Travail une proposition de subvention de 5.000 francs.

M. Gaileton dit qu'il a reçu une déclaration envoyée par la Bourse du Travail, disant que cet établissement a été évacué. La commission de la Bourse du Travail n'existe plus, les syndicats ayant repris leur liberté d'action.

L'administration ne peut rien faire maintenant; elle n'a été que l'instrument exécutive des délibérations du conseil municipal; l'administration informe maintenant le conseil de l'évacuation; elle lui rappelle sa première décision et elle ne peut que lui demander de statuer à nouveau sur la nouvelle situation.

M. Fagot voudrait que M. le maire présente un nouveau rapport: il s'agit de savoir si la Bourse du Travail fonctionnera à Lyon comme dans les autres villes, c'est-à-dire avec une subvention accordée sans restriction.

L'orateur ajoute qu'il faudrait s'occuper de la situation des employés avec spécialement après le 6 janvier des nouvelles décisions de la municipalité.

M. Gaileton insigne un précédent créé par la Bourse du Travail: le 25 décembre dernier un employé a été congédié par elle sans indemnité.

M. le maire ajoute qu'il n'a pas été question de traitement, pour ne pas froisser la susceptibilité de l'administration de la Bourse, dont les délégués ne devaient pas paraître salariés municipaux. On a accordé des indemnités pour le travail accompli; il n'y a donc pas lieu de se préoccuper de la réclamation formulée par M. Fagot.

M. Bessières fait remarquer qu'il y a en l'espèce deux affaires: le bureau de placement et le bureau du travail; le maire doit soumettre un nouveau règlement, soit aux commissions réunies, soit aux commissions séparées, afin de savoir si la Bourse rouvrira ou fermera.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que, maintenant, ait lieu la possibilité pour traiter avec l'administration.

M. le Maire reprend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRAMWAYS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

La discussion continue entre M. le Maire, MM. Fagot, Coumes, Marc-Guyat et Bessières.

M. Bessières demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

Finalement, M. le Maire fait adopter le renvoi aux commissions réunies et il espère la proposition d'après laquelle lesdites commissions seraient convoquées pour jeudi prochain.

TRANSMISSIONS

Deux affaires de tramways sont à la fin de l'ordre du jour: la première est présentée par M. Koch; elle concerne la ligne de la gare des Dombes à la rue Casimir-Périer; la commission compétente est favorable au projet, mais elle ne peut se prononcer sur la largeur, l'autorité supérieure étant là pour imposer ses volontés à la ville. Le conseil demande de s'en rapporter à la détermination qui sera prise pour la ligne de Perrache.

M. Fagot fait remarquer que M. le Maire a supprimé l'un des secrétariats de la Bourse du Travail.

M. Deschamps demande que l'affaire soit renvoyée à la troisième commission.

M. le Maire prend l'argument des réunions publiques dont il ne veut pas et que la Bourse du Travail revendique.

M. Bessières fait observer que l'on n'a pas soumis de règlement à la commission. La Bourse ne peut pas fonctionner sans crédit. En conséquence, l'honorables conseiller demande la discussion immédiate du nouveau modus vivendi.

M. Fagot demande la liberté des réunions publiques corporatives, tout en admettant que, à la Bourse du Travail, on ne saurait tenir de réunion électorale.

L'ÉCHO DE LYON

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du
9 Février (114)

ABANDONNÉE !

PAR

Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Elle parlait du ton le plus calme, mais elle ajouta aussitôt :

— Ma sœur rentre de bonne heure. En ne voyant pas, elle serait inquiète ; soyez assis bon, monsieur Servoz, pour me dire tout de suite ce que vous attendez de moi.

Cette explication très simple produisit l'effet d'une douche sur le cervéau en ébullition du Savoyard.

— Etes-vous si pressée de le savoir ?

— Sans doute.

— Et ne l'avez-vous pas deviné ?

— Non, en vérité.

— Ah ! fit Servoz embarrassé.

C'était toute une éducation à entreprendre.

Le fond n'était pas difficile à aborder ; Sevoz avait de la pratique ; mais avec cette nature de sensible, il était prudent de ménager ses termes.

— Diabol ! murmura-t-il en caressant ses moustaches courtes et frisées.

Et tout à coup prenait son parti :

— Voyons, dit-il, vous avez de l'esprit !

— Je l'ignore !

— Si, affirma-t-il, vous en avez beaucoup et du meilleur !

— Oh !

— Pas de fausse modestie. Je ne suis ni sourd ni aveugle. Je m'en suis aperçu dès le premier jour.

— Soit. Je l'admettrais pour ne pas vous retenir trop longtemps.

— Vous savez parfaitement que vous êtes très jolie.

— Si on veut !

— Croyez-moi ! Je m'y connais... admirablement belle.

— Vous exagérez.

— Pas le moins du monde. Il n'y en a pas une seule dans le magasin qui soit digne de laisser vos bottines.

— Soit encore, je le veux bien...

— Pour ne pas me faire perdre mon temps ? demanda Servoz.

— Oui, justement... c'est cela.

— Donc, avec votre esprit, vous comprenez sans peine qu'il est impossible de vous voir et de rester froid comme un glacier de mon pays,

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr,

— Comment le savez-vous ?

— Mais par moi-même, par mes impressions, par ce que je vois et parce que je ressens ! Ce que je veux vous dire, d'autres vous le diront, demain ou dans huit jours. C'est à quoi décrochera cette timbale que je veux pour moi seul. Du haut au bas du magasin, tous les yeux sont fixés sur vous et vous dévorent ! Est-ce que je ne m'en aperçois pas ? Et comme les autres, plus peut-être, depuis que vous êtes à mon rayon, j'ai la tête remplie de vous ! Si je sors, j'ai hâte de rentrer pour vous voir. Je m'embusque

derrière les mannequins pour examiner à loisir votre taille qui me fait frémir, votre teint qui me donne le vertige et vos yeux égarés qui me percent le cœur. Je ne suis plus aux affaires. Je les néglige malgré moi ; je commets sorties sur sorties... Voulez-vous des preuves ?

— C'est inutile.

— Je ne suis pas seul dans cet état. M. Plessis, ne venait pas deux fois par mois, y passe tous les jours. Mademoiselle Aimée a déjà fait ses réflexions. Elle essaiera de vous mire, mais je vous défendrai... si vous voulez.

Il se tourna du côté de la jeune fille et darda sur elle un regard enflammé.

— Il y a aussi Venotte, ceo odieux Venotte qui tourne autour de vous et se croit des droits parce qu'il vous a pilotée à vos débuts. La belle affaire, je vous donnerai vingt recommandations, si vous en avez besoin, en cas de malheur. Je connais ses allures et je le vois venir. J'espére que vous avez trop de sens et de goût pour tomber dans ses panneaux. Ce seraient un meurtre, un vrai !

— Vous figurez des choses !

— Non, non, reprit-il vivement, je suis fixé.

Elle aussi, elle l'était, mais il n'entrant pas dans son plan d'en rien laisser paraître.

Servoz, électrisé, lui pressait amoureusement le bras. Elle se dégagait sans affection et marcha auprès de lui comme au début de cette promenade nocturne.

A ce moment, ils arrivaient au Pont-Neuf où ils dépassèrent pour se trouver de nouveau dans les solitudes qui s'étendent aux abords de l'Institut.

Cette traversée produisit un entr'acte dans les déclarations de Servoz.

Mais la toile se releva sur cette pièce à trois personnages, à la hauteur de la rue Guénégaud, un lieu propice aux mystères.

Nous disons à trois personnages, car à la même distance qu'au coin de la fontaine Saint-Michel, Venotte suivait toujours les deux principaux acteurs et les surveillait des son mieux.

Le premier aux confections jugea le moment opportun pour en finir.

D'ailleurs, le voisinage de cette jeunesse si fraîche, si élancée, de cette beauté tentatrice le mettait hors de ses gonds.

— Ecoutez-moi, dit-il, et surtout comprenez-moi bien. Si des ames froides et blasées comme celles du patron et de cet imbécile de Venotte se laissent émouvoir par le charme dont vous êtes pétrie, jugez donc si je peux y rester moi-même insensible. Nous avons des passions plus vives que vos gens des pays du brouillard, nous autres montagnards des Alpes. Ce n'est pas du lait ou de l'eau qui coule dans nos veines, c'est de la lave embrassée comme celle qui roule aux flancs du Vésuve. A dix-huit ans, je me suis battu à mort pour une fille qui ne vaut pas votre petit doigt, et je me serais fait tuer sans sourciller pour elle. Nous avons la tête chaude là-bas, et quand les ouvriers de mon pays sont au cabaret, ils siennent leur eustache dans le sapin des tables pour en jouer à la première querelle. Voilà comme nous sommes. Je vous ai vue et je me suis dit que vous seriez à moi, à moi seul, et que personne ne vous effrayerait seulement

un cheveu sans ma permission. Au magasin, vous êtes exposée à recevoir votre congé au premier jour. Il vous faut une solide protection pour vous y maintenir. Le patron lui-même n'ose rien me refuser. J'ai fait mes préuves, et il sait qu'il aurait m'offre une position meilleure que celle que j'ai dans sa maison. Je vous dédendrai, moi ! Mais il faut que vous m'en donniez le droit ! Et de plus je vous ferai avancer et rapidement. Je vous vous dire que dans tout Paris vous ne trouverez pas une position qui vaille ce que je veux vous donner dans quelque temps... avec des ménagements... en préparant les voies !

Jeanne se mordit les lèvres, mais elle ne s'importa point.

— Savez-vous, dit-elle, que vous êtes effrayant ? Toutes ces histoires d'eustaches, de couteaux, de tarots, de meurtres, ces menaces de renvoi suspendues sur ma tête, m'intimident et me font oublier. Je vous assure, le côté... sérieux... de vos déclarations. Enfin, si je vous ai bien compris, vous me dites que vous m'aimez ?

— Oui, je vous aime, oui, je vous adore ! déclara-t-il vibrant de désir.

Elle fit un geste d'incredulité et, timidement, sans se fâcher, elle reprit :

— Mais n'est-ce pas ce que je vous offre ?

— Oh ! nous ne nous entendons pas.

— Je ne sais si dans vos montagnes on a des habitudes que je ne comprends pas, mais je m'imagine, toutefois peut-être, que l'amour d'un homme pour une honnête fille était fait d'un peu de respect et de beaucoup de dévouement ;

qu'un amoureux véritable essaie de conquérir les coeurs et ne s'impose pas, m'aviez demandé un entretien ; je ne vous l'ai pas refusé. Il vaut mieux que nous nous la situation soit nette et sans ambiguïté. Soyez clair. Que voulez-vous ?

— Mais...

— Répondez franchement !

— Eh bien ! oui, c'est vrai. Je ne vous pas vous voir sans vous désirer !

— Non sans doute. Et je vous assure que je ne vous en veux pas de m'avoir dit. Mais à mon tour je vous demande une grâce.

— Laquelle ?

— J'ignore ce que l'avenir me réserve. Ma jeunesse a été fort tourmentée. Nous sommes pauvres. Ma sœur et moi nous devons travailler pour gagner notre vie. Je suis prête à tout supporter pour servir ma position et en remplir de meilleures les obligations. Gardez-moi, vous n'aurez, j'ose le dire, ni une meilleure ni une fidèle employée. Mais s'il faut sauver pour garder ma place, non, je vous sauverais consentir !

— Jeune !

— Appelez-moi mademoiselle Ambin, dit-elle avec fermeté. Rien qu'en tenant au marché que vous me proposez, j'éprouve une honte, mon cœur se soulève, et si je donnais mon consentement, il me semble qu'une heure après je reviendrais ici, sur ce quai où nous sommes, et que je me jetterais à l'eau, pour expier ma lâcheté.

SE TROUVE PARTOUT

GRÈS

DES STANDARDS

DÉPÔT GÉNÉRAL :

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort, 12

LYON

DÉPOTS à LYON :

VERZIER, place Carnot, 10. BOYREL, pl. St-Vincent, 4. ROUSSET, r. des Archers, 4. GRANGE, rue Servient, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 68. VARLOT, rue Romarin, 3. PRIMPIED, place de la Croix-Sallot, rue Molére, 46. DEVAUX, rue Gentil, 12. COLOMB, cours Morand, 22. ESPARVIER, r. St-Jean, 41. GEORGES MILLE, r. Algérie, 23. A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. A Saint-Etienne : ESSERTEL, 41, place Fourneryon; FOUGEROUSE, rue Gambetta, 33. A Grenoble : Epicerie PETIT.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

France par 5 kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, LYON

Pour l'Arrosage des Plantes d'Appartements

ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ

LE RÉGÉNÉRATEUR

Cet engrais est destiné à la culture des plantes à fleurs et à feuillages ornementaux. En peu de temps la végétation produite par l'emploi de cette préparation fertilisante est prodigieuse, en ce que la floraison augmente et les arbustes doublent de taille. Sur les plantes malades l'effet est très sensible et donne des résultats surprenants.

Nous recommandons encore notre engrais pour la conservation des fleurs coupées que l'on traite en mettant dissoudre une pincée dans le vase d'eau qui les contient.

PRIX DE LA BOITE (franco) : 1 fr. 25

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

SIRUP DE COURTOIS

EX-PHARMACIE DES HÔPITAUX
Guérison rapide des toux,
rhumes, bronchites chro-
niques, grippe, etc.

Souvenir contre l'influenza

Dépôt : Hôtel-Dieu du St-
Eloïse : Ph. Courtépée,
Lyon, 13, rue Neuve.
Débit pharmacie près du gros

HOMME SÉRIEUX

demande occupation ou empli-
d'homme de peine. Env. poste
restante Bellocourt, A. C., 41.

BON AVIS À LIRE

Ne laissez pas manger les vêtements d'homme par les mites. G. Louyrette, rue Mazenod, 40, Lyon, achète les cardessus, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures... etc. Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

Maladies

Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements des deux sexes. Il réussit tou-
jours. — Prix : 2 fr., franco, 3 fr.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES MARCHE

PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brûlées

En face la gare de Genève, LYON

GRANDE CHAPELLERIE DES 3 PRIX

2,55 - 3,55 - 7,55
ASSORTIMENT COMPLET

CHIMISES, FAUX-COLS
MANCHETTES
POUR HOMMES
BRETTELS
PARURES ET BOUTONS
DE MANCHETTES

SOLIDITÉ - ÉLÉGANCE - BON MARCHÉ

MAISON ARNAUD

LYON — Rue Terme, 21 — LYON

CORPS aux pieds, EYES de perdrix, Guérison radicale en 24 heures par le Topique PERSAN

L'antiseptique, le plus commun, le plus sûr, il s'applique comme un timbre-poste. Son efficacité le place au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. — Prix, 1 fr., franco, 1 fr. 10. Débit chez tous les marchés de chaussures.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES MARCHE

PROFITS de 5 à 10%

Plantation de Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretions assurées. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRES

DÉPÔT CHEZ TOUS LES MARCHE

DR DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.

Traitements spéciaux des Ulcères. Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

DR DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.

Traitements spéciaux des Ulcères. Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

DR DUCHARME